

Pour des lieux autonomes d'expérimentation artistique partagée

Projet de référentiel complémentaire à la Charte de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants

L'analyse comparée des textes de référence des principales organisations membres à ce jour de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants fait apparaître un ensemble de traits fortement partagés.

Un travail de consultation et de validation qualitative, mené au sein de son Comité de pilotage, a permis d'encore mieux préciser et hiérarchiser les idées-force autour desquelles se reconnaissent collectivement les lieux intermédiaires et indépendants.

Bien entendu, chaque organisation membre de la Coordination et chacune des structures singulières qui les composent privilégie tel ou tel aspect de ce qui constitue néanmoins un intéressant référentiel de caractérisation pour cet ensemble de lieux encore trop peu reconnus bien qu'aujourd'hui essentiels pour le développement artistique et culturel de notre pays.

Reprenant successivement les sept grands engagements de la Charte fondatrice, les traits constitutifs de ce référentiel sont présentés selon un ordre allant de ce qui se présente comme absolument essentiel dans le projet de l'immense majorité des lieux jusqu'à ce qui reste considéré comme important au moins pour une bonne partie d'entre eux.

Certains traits se recourent, mais ne donnent pas toujours lieu à une hiérarchisation identique, ce qui confirme un aspect restant plus discuté. Enfin, dans chacun des sept grands engagements, les traits sont répartis en deux grands ensembles pour signifier le passage entre les propositions très fortement partagées et celles qui restent plus discutées entre les membres de la Coordination. Ainsi, se dessine un paysage tout à la fois largement commun et néanmoins différencié, que chaque lieu pourra décliner, commenter, nuancer, compléter selon ses propres priorités et engagements.

1 - Initier de nouvelles démarches artistiques et culturelles, dans le contexte actuel de profondes mutations des modes de création, de production et d'échange symboliques

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

1 - Des lieux, très largement d'initiative civile et citoyenne, pour la recherche, l'expérimentation, le croisement ou le décloisonnement des genres et des formes artistiques, mais également pour la diffusion des œuvres et le renouvellement de la relation aux publics.

2 - La volonté d'une présence artistique plus permanente dans les lieux et d'une action artistique et culturelle dans la durée sur des territoires particuliers.

3 - Des lieux de fabrique et de résidence d'abord pour des artistes, mais en porosité avec les évolutions tant des mondes de l'art que des goûts et des comportements culturels actuels (une ouverture induite des lieux à une pluralité de dimensions de la vie sociale).

4 - Une posture en faveur tant de la diversité culturelle des personnes ou des groupes que de l'équité territoriale, en matière de pratique et d'appropriation artistiques et culturelles élargies (d'autant que les rôles de fabricant-producteur et de récepteur-usager sont en train de se redéfinir de manière plus interactive).

5 - Une volonté de considérer les pratiques artistiques et culturelles comme un commun pour la société, qui interroge la relation entre dimensions publique et privée, individuelle et collective.

6 - Des lieux d'abord centrés sur l'expérience du processus artistique, et non sur une « obligation de résultat » à son égard, mais qui sont en demande de reconnaissance sociale de leur spécificité, de l'alternative et de la complémentarité qu'ils proposent vis-à-vis d'autres organisations du développement artistique et culturel.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

7 - Une centration sur l'art en train de se faire dans sa relation aux publics et à l'espace public, avec la conscience du bouleversement actuel de nos modes de production et d'échange symboliques (nouvelles technologies, numérique et industrialisation culturelle...).

8 - Des « collectivités de singularités » et des « compagnonnages artistiques » faisant le choix de la coopération plutôt que celui de la concurrence, dans un environnement de compétitivité généralisée également à l'œuvre dans le milieu artistique contemporain.

9 - Une communauté variable d'artistes et d'opérateurs culturels, pour faire face à la concurrence et à la précarité croissantes qui caractérisent le monde artistique contemporain.

10 - Des lieux en résonance avec les transformations des goûts et des comportements culturels actuels des groupes sociaux ou selon les générations.

11 - La personne, sa créativité et son parcours d'identité culturelle au centre des projets particuliers et de la démarche globale, ce qui implique aussi une ouverture aux autres et la mise en œuvre de nouvelles modalités de socialisation.

12 - Une référence croissante à l'approche Agenda 21 de la culture et aux notions associées de droits culturels et de développement durable.

2 - Déployer avec les artistes une diversité de projets singuliers qui s'articule à une démarche globale soucieuse de coopération et d'utilité sociale

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

1 - Une volonté de s'inscrire dans un horizon d'utilité sociale et d'intérêt général, qui reste constamment à préciser et à définir avec les principaux acteurs sociaux, civils ou publics de l'environnement en particulier territorial des lieux.

2 - Une disponibilité des espaces et des temps de travail ou d'échange qui cherche à être plus adaptée à la durée nécessaire aux projets artistiques et culturels.

3 - Une réalité et une situation des lieux toujours singulières, une impossibilité à les modéliser à partir d'une norme générale, ce qui renvoie au fondement même de toute activité artistique.

4 - Une fonction de diffusion très variable selon les lieux, une position de complémentarité ou de relais vis-à-vis d'autres organisations publiques ou privées.

5 - Un soutien financier très souvent limité pour la production, une aide plutôt qualitative d'accompagnement, pour une première ou meilleure mise en visibilité publique des projets ou encore pour la recherche de producteurs et de diffuseurs dotés de moyens significatifs.

6 - Des formes parfois intensives de mutualisation et de coopération, comme dans des ateliers collectifs ou des projets menés à plusieurs organisations.

7 - Une pluralité d'activités, une pluriactivité souvent multisectorielle qu'il s'agit de rendre compatibles et, si possible, porteuses de nouvelles opportunités de projets ou de relations.

8 - Une part significative des moyens consacrée aux accueils et résidences annuels ou pluriannuels d'artistes individuels ou d'équipes artistiques ; des conditions contractuelles de coopération pour partie formalisées mais restant évolutives.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

9 - Un partage d'espaces et de moyens de travail propice autant à la rencontre artistique et culturelle qu'à la coopération sur des projets particuliers.

10 - L'accueil et l'accompagnement de projets à forte dimension de recherche artistique, en voie d'élaboration ou de développement.

11 - L'importance donnée à une plasticité, relative mais réelle, des espaces et des temps de travail et de rencontre.

12 - Une centralité de la dimension d'originalité des projets artistiques, qui restent néanmoins constamment sensibles aux enjeux culturels actuels (dont sociaux, territoriaux, urbains ou ruraux, économiques, politiques).

3 - Organiser des synergies et des mises en réseau aux échelles tant locales que globales, en territoires aussi bien urbains, périurbains que ruraux

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

- 1 - L'envie de favoriser les croisements entre acteurs de différentes provenances (artistiques, culturelles ou territoriales) ou de différentes natures (amateurs ou professionnels).
- 2 - L'importance accordée dans les lieux aux espaces de convivialité et d'échange informel, ainsi qu'aux capacités de télécommunication avec le plus lointain.
- 3 - Un lien affirmé au contexte proximal, dont celui du territoire d'implantation. Chaque lieu se situe comme un acteur territorial à part entière, participant au développement global de ce territoire.
- 4 - L'envie de faciliter les conditions de rencontre, hybridation, métissage, créolisation entre le proche et le plus lointain (dont les aires géopolitiques et culturelle comme l'Europe, l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Océanie...).

4 - Dynamiser le territoire de proximité en développant des projets forts avec les personnes qui y habitent ou y travaillent

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

- 1 - Une diversité d'actions permettant une mise en relation des personnes du voisinage avec différentes facettes des projets artistiques et culturels portés ou soutenus par les lieux.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

- 2 - Un développement fréquent de projets croisant enjeux artistiques, culturels, territoriaux et sociaux.
- 3 - Une ouverture des lieux à des temps de rencontre ou à des projets initiés par l'environnement proximal.
- 4 - Des projets artistiques participatifs ou partagés impliquant des personnes et des organisations du voisinage. Une attention récurrente apportée à la participation active de chacun dans les projets.

5 - Privilégier des logiques collaboratives et partenariales avec une diversité d'organisations, qui préservent une autonomie propre d'initiative et de gestion des lieux

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

- 1 - Une volonté d'indépendance dans la définition et le développement du projet d'ensemble, garantie par la variété des interdépendances à un ensemble d'acteurs privés et publics partenaires.
- 2 - Une concertation nécessaire avec les différentes instances des pouvoirs publics, dont le soutien reste indispensable dans le cadre d'une relation qui vise à être co-construite et négociée.
- 3 - Une initiative et une démarche largement portées par des acteurs relevant de structures privées à buts non lucratifs, y compris au sein de lieux dont la propriété ou la gestion générale relève des pouvoirs publics.
- 4 - Une relation désirée de partenariat et non de prestataire de service avec les pouvoirs publics.
- 5 - L'importance des concertations territorialisées y compris avec les représentants de l'Etat, d'autant que s'ouvre une nouvelle période de réorganisation de l'administration publique du territoire national (dont le poids des métropoles et des Régions sortira renforcé).
- 6 - L'intérêt d'associer dès que possible à l'élaboration et au développement de la démarche globale l'ensemble des parties prenantes potentielles, privées et publiques. Une priorité donnée à la logique de contractualisation entre parties prenantes et une demande associée d'aide publique d'abord par subvention au nom de l'intérêt du projet global des lieux et non par simple financement sur projets particuliers.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

- 7 - L'importance des partenariats – quand ils sont choisis – avec des lieux et réseaux plus institutionnels de la production et de la diffusion artistiques.
- 8 - Une maîtrise d'usage des lieux revendiquée par les porteurs de la démarche globale, qui prend toute sa place quand il est question de la réhabilitation ou la transformation de l'architecture et de l'organisation fonctionnelle du lieu.

6 - Faire vivre une gouvernance mutualiste et collégiale pour l'orientation d'ensemble, mais attentive aux individualités et aux singularités qui la composent

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

- 1 - Des moments et des modalités de réflexion collective et de délibération partagée, qui ne sont pas contradictoires avec la fréquence d'une forte délégation de direction opérationnelle à quelques-uns.
- 2 - Un principe générique de partage et de mutualisation relatifs des expériences, des moyens et des ressources dont dispose chacun.
- 3 - Au minimum, une organisation de type collégial pour la définition et la mise en œuvre de la démarche globale.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

- 4 - Une transparence des processus de décision et de gestion, qui implique que les données et les résultats soient facilement accessibles et consultables.
- 5 - Une responsabilisation de chacun dans ses fonctions opérationnelles propres, mais dans le cadre souvent contraint d'une polyvalence réelle et d'un recoupement au moins partiel des missions et du partage des fonctions.
- 6 - Un esprit coopératif revendiqué pouvant aller jusqu'à l'expérimentation de dynamiques de démocratie participative. Une volonté de responsabilité partagée, autant artistique et culturelle qu'économique et juridique.
- 7 - Des modes de décision, de coordination et de distribution des ressources devant rester assez flexibles ou adaptables, en lien aussi avec la tension spécifique au monde artistique entre individuation et socialisation des projets et des trajectoires.

7 - Construire des modèles d'économie sociale et solidaire, sur la base de ressources plurielles et de liens pérennes de coopération et de réciprocité

De manière très valorisée et convergente entre les membres de la Coordination :

- 1 - Une appartenance revendiquée à un « tiers secteur » entre économie marchande et économie publique. La prédominance non exclusive du statut d'association type loi de 1901.
- 2 - Une demande de soutien revu des pouvoirs publics en faveur des démarches de mutualisation et de coopération actuellement expérimentées.
- 3 - Une priorité accordée à la rémunération du travail des personnes en charge des lieux et des artistes ou équipes qui y sont accueillis.
- 4 - Une attention revendicative au développement de droits sociaux spécifiques pour les travailleurs à emploi et rémunération discontinus, comme les intermittents du spectacle, les auteurs ou compositeurs, les plasticiens.
- 5 - Des buts autres que lucratifs, qui amènent à renforcer la réalité des échanges réciprocaires et la nécessité des logiques redistributives et non la dominance des seuls échanges marchands.
- 6 - Un réinvestissement systématique des bénéfices éventuels dans l'activité, des écarts limités de revenus entre les personnes à implication comparable.
- 7 - Pour les projets relevant d'un soutien financier, une observation et une évaluation des démarches qui devraient être continues et selon des dispositifs participatifs et partagés, où les dimensions et les impacts relationnels ou qualitatifs sont au moins autant valorisés que les seuls indicateurs quantitatifs.
- 8 - Un plaidoyer pour un financement du champ artistique et culturel, en proportion des externalités économiques et sociales produites dans les différents secteurs d'activité de la société.
- 9 - Une organisation réticulaire qui se révèle d'autant plus nécessaire que l'essentiel des équipes et organisations artistiques opérant dans les lieux sont de petite ou très petite taille.

De manière plus contrastée et discutée entre les membres de la Coordination

- 10 - Une volonté revendicative portant sur le maintien d'une haute protection sociale pour tous, comme sur l'équité des conditions de travail pour les personnes assumant des fonctions similaires.

11 - Une référence constante aux principes de l'économie sociale et solidaire, à ses valeurs et ses modes d'organisation.

12 - Une pérennité économique des lieux rarement stabilisée de par l'importante précarité du secteur artistique liée à son économie flexible de réseau et à l'incertitude irréductible des biens singuliers qui le caractérisent.

Pour la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants,
le Comité de pilotage

Etat de la consultation au 4 juin 2014
Propos synthétisés par Philippe Henry